

forts s'élevant à 12,214 hommes. Les renforts qui étaient immédiatement disponibles en Angleterre s'élevaient à 3,323, ou environ 10 p. 100. Toutefois, on disposait en France de renforts possibles beaucoup plus considérables, mais je n'ai pas les chiffres par devers moi.

L'hon. M. HANSON: Que veut-on dire par renforts possibles?

L'hon. M. RALSTON: Je l'ignore; je suppose qu'il s'agit de soldats hospitalisés.

M. HANSON: Il s'agit en tout cas d'hommes derrière les lignes.

L'hon. M. RALSTON: L'honorable député doit se rappeler que s'il survient un holocauste ou quelque autre malheur semblable, on a fait servir un nombre considérable d'hommes, en Angleterre, à la formation de nouvelles unités, dont un certain nombre sont des unités de base ou des unités de lignes de communication, et, en cas d'urgence, on pourrait s'en servir. Voilà la situation relativement aux renforts et c'est grâce à une attention constante qu'elle est telle. En réalité, l'Adjudant général a apporté à cette question autant d'attention qu'à tout ce qu'il a entrepris depuis qu'il occupe ce poste. Nous sommes résolus à maintenir le contingent, et si ce dernier est relevé, nous verrons à répondre aux nouveaux besoins.

L'hon. M. HANSON: Nous convenons tous, naturellement, que c'est là une des tâches les plus importantes auxquelles l'état-major doit accorder son attention, je veux dire celle des renforts destinés aux hommes susceptibles d'aller au feu.

L'hon. M. RALSTON: Il n'y a aucun doute là-dessus.

L'hon. M. HANSON: Je me sens grandement soulagé par l'assurance que vient de donner le ministre, même s'il n'est pas en mesure de préciser la proportion ou les chiffres en regard des renforts outre-mer. Je prends pour acquis qu'il nous renseigne à la lumière des observations qui lui ont été faites par l'état-major, en qui il a confiance, et qui n'aurait aucune raison, naturellement, de l'induire en erreur.

Il serait bon de donner quelque publicité à cette discussion. Je suis heureux de l'avoir soulevée, car elle est de nature à rassurer la population du Canada. Si la proportion est insuffisante, c'est naturellement à l'état-major qu'il incombe de l'augmenter.

L'hon. M. RALSTON: Il nous faudra tout simplement l'augmenter.

L'hon. M. HANSON: J'espère bien qu'en établissant le contingent les hauts fonction-

naires ne se sont pas laissé influencer indûment par le fait que l'armée canadienne en Angleterre n'a pas encore combattu. Il nous faut sûrement prévoir l'époque où s'ouvrira un deuxième front en Europe, ou toute autre éventualité. Il nous faut prévoir les pertes d'une campagne et les pertes de 1,500 quand les troupes ne combattent pas ne correspondront en rien à celles de la campagne.

L'hon. M. RALSTON: Je crois que la deuxième question de mon honorable ami avait trait à la façon dont on applique le contingentement et dont on en avertit les divers districts. S'agissait-il de l'armée active?

M. WHITE: De l'armée active, par district militaire en regard de la population.

L'hon. M. RALSTON: On a fourni un tableau en novembre dernier dans lequel l'Adjudant général a exposé exactement la composition de ces contingents; je crois qu'il en est encore de même aujourd'hui. Je ne me suis pas enquis de la chose auprès de l'Adjudant général autrement que de vive voix ce soir, et il m'affirme qu'il en est ainsi.

M. HOMUTH: Cela n'était pas basé sur la population.

L'hon. M. RALSTON: Non, sur trois facteurs: la population, l'activité dans la région, c'est-à-dire le nombre d'unités de l'active ou de la réserve qui y ont été formées, et les chiffres du recrutement.

M. HOMUTH: Les enrôlements antérieurs.

M. WHITE: J'ai ce tableau et je voulais simplement savoir si on le suivrait.

L'hon. M. RALSTON: L'honorable député peut-il m'indiquer la page?

M. WHITE: Je n'ai pas le hansom sous la main.

L'hon. M. RALSTON: Je l'aurais montré à l'Adjudant général. Il a été préparé par un jeune membre de son personnel.

M. BOUCHER: Puisque nous en sommes à ce sujet, le ministre peut-il nous indiquer ses intentions au sujet des priorités, c'est-à-dire pour ce qui est des classes appelées?

L'hon. M. RALSTON: Je crains de ne pas pouvoir répondre ce soir. L'honorable député de Hastings-Peterborough m'a demandé ce que nous entendions faire une fois les classes jusqu'à trente ans épuisées; il voulait savoir si nous porterions la limite à trente-cinq ans ou si nous appellerions les hommes mariés sans enfants. La question n'a pas encore été étudiée et elle relève du ministère des Services nationaux de guerre, bien